

intervention; développement durable. Par le truchement de ce dernier groupe, le Conseil collabore à des projets aussi diversifiés que l'amélioration de la santé et du bien-être des enfants et des jeunes de l'Arctique, la gestion des pêches régionales, l'évaluation des perspectives d'utilisation étendue de la télémédecine à l'échelle circumpolaire, la promotion de la culture et de l'écotourisme ainsi que l'amélioration des systèmes d'assainissement ruraux.

Le Canada préconise aussi l'adoption d'une approche écosystémique pour toutes ses ressources biologiques, à la fois marines et transfrontalières, en participant aux travaux de groupes scientifiques et de groupes de gestion au sein d'organisations internationales comme la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et la Commission internationale des pêcheries du Pacifique Nord.

Les États-Unis sont un partenaire important du Canada dans le cadre de l'initiative axée sur l'écosystème des Grands Lacs et les travaux liés à l'écosystème de la région du bassin de Géorgie et du Puget Sound, où le couloir des oiseaux migrateurs, les bassins hydrographiques et les bassins atmosphériques sont partagés par l'État de Washington et la province de la Colombie-Britannique. La pollution transfrontalière est le point de mire de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air de 1991. Les deux gouvernements ont réalisé conjointement des réductions importantes des émissions des deux principaux polluants des pluies acides : le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote. On remarque également une coopération accrue pour ce qui est de trouver des solutions aux nouveaux problèmes liés à l'ozone troposphérique et des matières particulaires.

À l'échelle mondiale, le Canada applique l'approche écosystémique pour s'acquitter de ses engagements relatifs à la Convention sur la diversité biologique. La Convention a fait ressortir la nécessité de préserver les espèces, les ressources génétiques et les écosystèmes et de veiller à ce que l'utilisation de ces ressources et de ces écosystèmes soit durable. Le Canada fut le premier pays industrialisé à ratifier la Convention et a élaboré, depuis décembre 1992, une stratégie détaillée visant sa mise en œuvre. Cet accord environnemental international est le premier traité mondial qui souligne l'importance de l'écosystème tout entier. Il a attiré l'attention sur l'importance de la biodiversité (la diversité génétique au sein des espèces, la diversité entre les espèces et la diversité des écosystèmes) pour la fourniture d'aliments et de médicaments et les autres systèmes nécessaires à la vie et sur les pertes de biodiversité dues largement à la destruction, à la dégradation et à la fragmentation de l'habitat et des écosystèmes. De plus, il a souligné la nécessité d'étendre les efforts de la préservation des espèces individuelles à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, y compris la diversité génétique au sein des espèces et la diversité des écosystèmes.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, un certain nombre de réseaux d'information sur la biodiversité mondiale ont vu le jour, notamment le Centre d'échange établi dans le cadre de la Convention (le lien du Canada avec le Centre d'échange

Conservation des canards, des oies, des bernaches et des cygnes à l'échelle continentale

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine vise à rétablir les populations de sauvagine au Canada, aux États-Unis et au Mexique aux niveaux enregistrés dans les années 1970, une décennie de référence pour la sauvagine. De 1986 à 1997, les partenaires du Plan ont investi plus de 1,5 milliard de dollars américains pour préserver, protéger, rétablir, améliorer et gérer les terres humides, et les hautes terres associées, des paysages prioritaires, pour faire de la recherche et surveiller des populations particulières de sauvagine ainsi que pour offrir une éducation relative à l'environnement et une planification de la conservation exigeant la participation de la collectivité.

Réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique

Au Canada, les engagements issus de la Convention sur la diversité biologique sont respectés au moyen de stratégies nationales, provinciales et communautaires en matière de biodiversité. La Stratégie canadienne de la biodiversité encourage le développement et la mise en œuvre d'une gestion écologique qu'elle définit comme « la gestion de l'activité humaine qui préserve, à une échelle temporelle et spatiale appropriée, les écosystèmes, leur composition, leur fonctionnement et les processus physiques, chimiques et biologiques qui les ont façonnés ».